

Repères sur le rôle de l'intervention du bénévole

Le bénévole sera agréé après la session « d'informations + test » ET la vérification de son honorabilité. Il pourra prendre alors la responsabilité d'un groupe et assurer une mise en œuvre pédagogique en milieu fermé ou ouvert à la circulation, après que l'enseignant aura défini : les groupes d'élèves, l'objectif de la séance et/ou sortie, les acquisitions attendues, les contenus d'enseignement, les situations d'apprentissages, l'organisation matérielle de la séance et/ou de la sortie.

Le bénévole agréé et autorisé par le directeur d'école doit :

Assurer une surveillance active et permanente des élèves du groupe qui lui sont confiés.

Respecter des consignes de sécurité liées à l'activité.

Compter les élèves très régulièrement.

Reconnaître les signes de fatigue et/ou de froid lors des sorties longues notamment.

Rester calme, ne pas montrer d'inquiétude.

Observer et écouter les élèves : vérifier que chaque élève reçoit au moins un conseil personnel.

Encourager et valoriser les réussites.

Adopter une attitude rassurante, bienveillante.

Animer les activités prévues selon les modalités fixées par l'enseignant pour faire progresser les élèves.

Respecter les consignes (activités à mettre en place et/ou circuit) de l'enseignant.

Vérifier que tous les élèves sont en activité lors d'ateliers en milieu fermé.

Vérifier que le nombre de répétitions est suffisamment important pour permettre les apprentissages lors des ateliers.

Utiliser des consignes claires et simples, audibles, avec un langage adapté: pas plus de trois consignes à la fois.

Vérifier que tous les élèves du groupe adoptent un rythme adapté à leurs capacités lors des sorties.

Utiliser les mêmes consignes que l'enseignant lors des sorties (ex : « Prêts ! Roulez », « Serrez à droite », « on va s'arrêter ! A deux au stop ! »...).

Vérifier que les élèves ont bien entendu les consignes (en faisant répéter les consignes).

Alerter l'enseignant en cas de difficulté.

Respecter le protocole d'urgence communiqué par l'enseignant notamment lors des sorties.

Envisager des variables en lien avec l'enseignant. Eviter d'être dans le groupe de son enfant.

Avant toute sortie sur la voie ouverte à la circulation, une séquence d'apprentissage de 10 à 12 séances en EPS et une séquence d'éducation à la route sont indispensables durant le cycle (2 et/ou 3) afin de s'assurer des compétences des élèves. Ces sorties sont principalement réservées aux CE2, CM1 et CM2.



Sorties Vélo scolaires



Textes de référence

Responsabilité et agréments des intervenants extérieurs : circulaire n°92-196 du 03/10/1992 et circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017.

Note IA-DASEN concernant la participation des intervenants bénévoles vélo (27/8/19).

Normes d'encadrement à respecter

L'encadrement est défini par groupe-classe constitué d'élèves de l'école élémentaire.

Il est **A MINIMA** en fonction du contexte et des élèves :

Jusqu'à 24 élèves : le maître de la classe + un intervenant agréé

Au-delà de 24 élèves : Idem + un autre intervenant agréé par tranche de 12 élèves supplémentaires

Le taux conseillé pour les sorties occasionnelles sur voie ouverte à la circulation est de 1 adulte pour 6 élèves.

L'encadrement pour l'enseignement comprend le ou les enseignants, les professionnels agréés rémunérés et les adultes bénévoles agréés par l'Inspecteur d'académie.

Rôle, responsabilité des adultes impliqués

Les enseignants

Définissent l'organisation pédagogique pour la sécurité des élèves, assurent l'accès au **Savoir rouler à vélo** par un enseignement adapté et progressif, s'assurent que les intervenants respectent l'organisation générale prévue.

Les professionnels qualifiés et agréés

Assistent l'enseignant dans l'enseignement du « Vélo » scolaire en prenant en charge un groupe d'élèves selon les modalités définies par le projet pédagogique.

L'intervenant bénévole agréé et non qualifié, autorisé à intervenir par le directeur peut, sur demande de l'enseignant

-assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves

Ou

-prendre en charge un groupe d'élèves que l'enseignant lui confie. Il encadre le groupe aux ateliers indiqués par l'enseignant ou sur le parcours dont il a été préalablement informé.

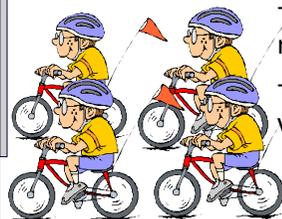
Repères pédagogiques

Afin de permettre à l'élève de progresser pour devenir autonome, il lui est proposé des situations variées individuelles et collectives en milieu fermé puis en groupe sur la voie publique.

L'élève, progressivement, apprend à développer des habiletés motrices, à gérer ses émotions, acquiert des connaissances, prend et traite des informations de plus en plus complexes, est amené à prendre des décisions adaptées.

Des parcours de plus en plus complexes du cycle 1 au cycle 3 s'appuient sur 4 familles d'activités – des niveaux de progrès

	Du savoir pédaler	au savoir rouler en groupe
S'ÉQUILIBRER	DE ... DECOLLER LES PIEDS DU SOL EN DRAISIENNE	À ... LA COURSE DE LENTEUR
	Exemples : pousser son vélo, porter son vélo, monter et descendre du vélo, lâcher une main, se mettre en danseuse, passer des obstacles ...	
SE PROPULSER	DE ... POUSSER AU SOL AVEC LES PIEDS	À ... GERER LES VITESSES POUR S'ÉCONOMISER OU ALLER VITE
	Exemples : démarrer, pousser au sol avec les pieds, pédaler, utiliser le dérailleur, s'arrêter en freinant, maîtriser son allure, assurer une continuité dans ses actions ...	
PILOTER	DE... REJOINDRE UN POINT A UN AUTRE	À... REALISER DES SLALOMS ET SUIVRE UNE TRAJECTOIRE PRECISE
	Exemples : diriger, suivre et créer des trajectoires à des vitesses variées, modifier une trajectoire en fonction de différents signaux et/ou d'imprévus ...	
ROULER EN GROUPE	DE... REALISER UN PARCOURS A DEUX EN MILIEU FERME	À... ROULER EN GROUPE EN MILIEU OUVERT A LA CIRCULATION
	Exemples : réaliser un parcours à deux en parallèle au même rythme, se suivre en respectant une distance de sécurité et en variant les allures, savoir s'arrêter et repartir en ordre, transmettre les consignes, savoir aborder les différents carrefours	



Savoir rouler à vélo comporte 3 axes : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo. Il s'adresse à plusieurs publics dont les scolaires dès la maternelle.

Objectifs : éduquer aux comportements citoyens et responsables, promouvoir un mode de vie actif respectueux de la santé des enfants et favoriser l'autonomie.

Types de sorties

- Sorties scolaires pour se rendre occasionnellement ou régulièrement sur un lieu particulier proche de l'école.
- Randonnée cycliste (dont séances de préparation) sur la voie ouverte à la circulation routière.

A vérifier



En tant que collaborateur.trice occasionnelle dans le cadre de l'enseignement du « Vélo » à l'école élémentaire :

- J'ai vérifié auprès de l'enseignant que je suis bien agréé.e par le directeur académique des services de l'éducation nationale,
- Je respecte le règlement intérieur de l'école,
- Je connais mon rôle, défini avec l'enseignant,
- Si j'ai un groupe en autonomie, je sais précisément ce que je dois mettre en œuvre et j'ai la fiche nominative des élèves dont je suis responsable,
- Je connais le code de la route et je suis conscient.e de ma forme physique (pour chaque sortie à vélo).

Progressivement l'apprentissage doit permettre à l'élève d'adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements et des contraintes variées.

